

Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseils d'arrondissement du 3, 4, 13 et 20 octobre 2011
Déposé au conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2011

1) Madame Karine Triollet 11-247891 CA 13 octobre 2011

Indique être surprise de voir le dossier du *Nordelec* inscrit à l'ordre du jour. Elle mentionne que suite aux consultations en 2006-2007, plusieurs points étaient à revoir et à modifier. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet majeur qui a donné lieu à de nombreuses discussions houleuses dans le passé. Elle souhaiterait que les citoyens et groupes du milieu soient mis à contribution dans le développement de ce projet et demande à connaître l'état d'avancement de ce dossier, les modifications principales et surtout obtenir les détails sur le processus. Elle demande s'il y aura d'autres consultations et si le milieu sera mis à contribution.

La conseillère Véronique Fournier indique qu'il s'agit ce soir d'une première étape de l'article 89 qui sera adopté par le conseil municipal. Elle rappelle que de nombreux éléments ont été revus, notamment celui du nombre d'unités et la question du stationnement étagé, le phasage et le respect de la stratégie d'inclusion. Madame Fournier indique que puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un amendement à l'article 89 et compte-tenu des délais de ce même article 89, on doit reprendre le processus. Elle rappelle que dans le cas d'un article 89, c'est la ville centre qui est responsable de l'approbation et du cheminement du dossier et qui donnera également le mandat de tenir la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal.

➤ Répondu sur place.

2) Monsieur Martin Maday 11-247897 CA 13 octobre 2011

Se dit surpris de devoir s'exprimer avant la présentation des dossiers. Il demande pourquoi les deux dossiers de la rue Le Caron ont été retirés de l'ordre du jour du conseil du mois d'octobre 2011. Il voudrait également savoir s'il y a eu des objections au projet et si le conseil possède maintenant toutes les informations pour prendre une décision.

Monsieur le maire indique tout d'abord que c'est en vertu du règlement qui régit les assemblées du conseil que la période de questions du public est avant la présentation des dossiers et qu'il sera également possible après le conseil de discuter avec les élus. En ce qui concerne la question des dossiers retirés de l'ordre du jour du mois d'octobre, le maire mentionne que les membres du conseil avaient besoin d'un peu plus de temps pour obtenir des clarifications avant de prendre une décision, notamment en ce qui concerne les subdivisions de lot, les conséquences du projet et le phasage.

➤ Répondu sur place.

3) Madame Lydia Froio 11-240886 CA 4 octobre 2011

Déplore l'augmentation des coûts des permis de stationnement SRRR qui sont passés de 50 \$ à 60 \$ pour la première voiture et de 50 \$ à 120 \$ pour la deuxième et demande comment a été prise la décision.

Le maire indique que cette décision a été prise l'année dernière de majorer certains tarifs et que l'on s'est assuré que l'augmentation était raisonnable. Il indique qu'en comparaison des 19 autres arrondissements, nous sommes encore parmi les plus avantageux du territoire montréalais. Il rappelle qu'un avis de motion a été donné en bonne et due forme et que le règlement a été adopté par la suite.

➤ Répondu sur place.

4) Madame Mireille Voyer 11-240892 CA 4 octobre 2011

Indique qu'elle est une utilisatrice de la bibliothèque Georges-Vanier et qu'elle participait au de lecture « J'apprends avec mon enfant ». Elle indique qu'elle n'accepte pas du tout la fermeture de la section adulte et que cette décision aura trop d'effets néfastes pour la population. Elle souhaite que l'on trouve d'autres façons d'aller chercher les moyens manquants.

Le maire remercie la résidante pour son travail de bénévolat et souhaite qu'elle le continue. Il rappelle que le scénario présenté est difficile mais qu'il permettra d'atteindre la demande de réduction de la ville centre. Il indique que la ville centre ayant donné des budgets pour augmenter les heures d'ouverture, une coupure dans les heures d'ouverture n'est pas possible. Il rappelle que d'autres arrondissements présenteront aussi, sous peu, les choix difficiles qu'ils doivent prendre.

➤ Répondu sur place.

5) Monsieur Derek Robertson 11-240893 CA 4 octobre 2011

Demande si l'arrondissement a des informations additionnelles concernant le déraillement du train du CN. Il indique qu'il était le seul résidant du Sud-Ouest à l'événement du CUSM la semaine dernière et demande ce qu'il en est des accès pour les résidants du Sud-Ouest. Il suggère de chercher des subventions tant au niveau fédéral que provincial pour des livres en français et en anglais pour les bibliothèques et demande ce qu'il adviendra des étages vides à Georges-Vanier. Il demande quels sont les budgets pour la mairie d'arrondissement dans cet édifice et suggère qu'il est peut être le temps de relocaliser les bureaux.

Le maire indique que le CN a tardé à prévenir l'arrondissement et qu'il s'est manifesté son mécontentement à cet effet mais que l'on sait que les dossiers avec le CN sont longs à régler, donnant l'exemple du dossier du bruit des trains. Concernant le CUSM, il indique que le RESO suit le dossier de près et rappelle que cet hôpital a un rayonnement pour les résidants de l'arrondissement. Quant aux subventions, il indique que nous participons à tous les programmes possibles afin d'en tirer le meilleur parti. Sur la question des étages à Georges-Vanier, il indique que la réflexion est amorcée et se fait avec les employés qui sont à même de nous donner des suggestions. Concernant la mairie d'arrondissement, il rappelle que c'est les élus précédents qui ont voté un bail de 10 ans et que monsieur Jules Ostiguy pourra transmettre les données quant aux coûts. Il rappelle qu'il faut toujours faire le lien entre le budget de fonctionnement et le PTI.

➤ M. Jules Ostiguy, directeur des services administratifs a transmis une lettre le 25 octobre 2011, laquelle fournit les renseignements demandés au sujet du loyer de la mairie pour 2012.

6) Madame Mireille Casson 11-240895 CA 4 octobre 2011

Elle indique que sa question portait sur la possibilité de réduire les heures d'ouverture mais qu'elle a été répondue et que cela semble impossible. Elle indique que la fermeture de la section adulte fait mal.

Le maire rappelle l'arrondissement voulait réduire les heures d'ouvertures pendant les vacances estivales mais que l'on s'est fait rappeler à l'ordre.

➤ Répondu sur place.

7) Monsieur Paul Machnik 11-2440897 CA 4 octobre 2011

Demande, concernant le dossier du 4000 Saint-Patrick, que le conseil mette de la pression pour que la ville fasse des recherches pour d'autres sites. Il demande si le terrain au coin de Monk a été envisagé.

Le maire rappelle que le site pressenti pour la relocalisation du clos de voirie de l'arrondissement suite à l'expropriation du MTQ est le 4000 Saint-Patrick. Il indique que la ville a évalué que les autres terrains présentaient trop de contamination. Il indique que le processus est en cours d'analyse, qu'il soumettra la demande et qu'on lui fera un suivi sur la question.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal trouve qu'il n'est pas justifié d'exproprier les artisans et qu'il considère qu'il n'y a pas assez d'études par la ville.

Le maire rappelle à la conseillère Thiébaud qu'il n'y a pas eu d'études.

Monsieur Erick Santana indique qu'il n'a pas connaissance que ce terrain ait été considéré et rappelle que le terrain recherché doit faire 33 000 pieds carrés.

➤ Un suivi sera fait sur la question du terrain mentionné.

8) Monsieur Richard Labrosse 11-240902 CA 4 octobre 2011

Indique que, de ce qu'il a compris, le 135 000 \$ dont il est question à Georges-Vanier équivaut à 5 % du budget. Il demande ce qui se passe avec le 525 Dominion puisqu'un communiqué indique qu'il sera fermé.

Le maire donne des informations sur la répartition du budget concernant la bibliothèque. Quant au 525 Dominion, il indique que c'est l'une des contraintes budgétaires et que l'édifice présente une complexité accrue. Il rappelle que plusieurs organismes locaux et régionaux y sont établis et que d'autres viennent en aide à une clientèle handicapée. Il indique qu'il faut analyser tous les impacts au niveau des budgets de fonctionnement et du PTI et que l'ascenseur nécessite d'importantes réparations qui se chiffrent à plus d'un million de dollars.

➤ Répondu sur place.

9) Madame Ann Dynes 11-240904 CA 4 octobre 2011

Elle indique qu'elle voit très mal comment les familles pourront profiter d'une bibliothèque complète si la section des adultes est fermée. Elle s'inquiète des réaménagements possibles à l'intérieur de l'édifice puisque son organisme utilise certains locaux pour l'aide aux devoirs près de la section des enfants.

Le maire indique les professionnels étudieront la question, que les organismes et partenaires pourront partager leurs préoccupations et suggestions et qu'ils feront partie de la solution.

➤ Répondu sur place.

10) Monsieur Vincente Perez 11-240906 CA 4 octobre 2011

À titre de représentant de la Coalition de la Petite-Bourgogne, il indique qu'il comprend la décision que l'arrondissement doit prendre relativement à la fermeture de la section adulte à la bibliothèque Georges-Vanier mais qu'il est inquiet des impacts sur la population d'autant plus que l'on verra une augmentation de la population prochainement dans Griffintown.

➤ Répondu sur place.

11) Monsieur Ivan David 11-240914 CA 4 octobre 2011

Il indique que sachant la corrélation positive entre l'éducation et les revenus, il s'inquiète des impacts de la fermeture de la section pour adultes de la bibliothèque Georges-Vanier.

Le maire indique qu'il a raison sur la corrélation et que c'est pour cela qu'il a été décidé de privilégier l'offre de services à la bibliothèque des jeunes et qu'avec la venue de nouveaux résidents dans Griffintown, il y aura une plus grande utilisation par cette clientèle de la bibliothèque dans la Petite-Bourgogne.

➤ Répondu sur place.

12) Monsieur Peter King 11-240921 CA 4 octobre 2011

Demande si le conseil a des informations additionnelles sur le déraillement du train du CN rappelant que les résidents n'ont pas les informations sur quelles autorités contacter et qu'ils s'inquiètent du fait que la situation pourrait se reproduire alors que les trains transporterait des matières dangereuses.

Il indique qu'il est difficile d'avoir de l'information de la part du CN et qu'il aimerait obtenir copie du rapport sur le déraillement du train et demande ce que le conseil entend faire.

Le maire indique que l'on a souvent manifesté notre indignation et qu'une rencontre a été demandée et devrait avoir lieu prochainement, que des relances ont été faites auprès du nouveau député fédéral, dossier qu'il suit personnellement depuis 2008, mais que l'on demandera des informations sur la question. Concernant l'obtention du rapport, il indique que la demande doit être adressée au CN mais que des vérifications seront effectuées et que l'on fera un suivi.

➤ Un suivi sera fait par le directeur d'arrondissement.

13) Madame Vera Granikov

11-240923

CA 4 octobre 2011

Elle salue les efforts faits par l'arrondissement pour le partage d'informations avec la population mais indique qu'aucune information n'est disponible sur le site internet de l'arrondissement concernant certains événements, notamment le déraillement du train. Elle suggère que les informations partagées ne soient pas juste les bonnes nouvelles mais toutes les informations susceptibles d'informer la population. Elle indique les difficultés qu'elle a rencontrés dans la nuit afin d'essayer d'obtenir de l'information sur le déraillement du train.

Le maire rappelle que l'arrondissement communique beaucoup d'informations aux résidents via son site Internet et utilise aussi les médias sociaux tels Facebook et Twitter pour transmettre le plus d'informations possibles rapidement. Il rappelle que l'arrondissement a été le premier à avoir une page Facebook institutionnelle qui est alimentée par les services et par les différents partenaires. Il rappelle que c'est la ville de Montréal qui coordonne les mesures d'urgence et qu'il y a toute une séquence prévue entre le SPVM, le service des incendies et les différentes autorités selon les événements qui surviennent.

➤ Répondu sur place.

14) Madame Louise Gosselin

11-240930

CA 4 octobre 2011

Sur la question de la fermeture de la section pour adultes, elle rappelle que les enfants ne vont pas seuls à la bibliothèque mais qu'ils sont accompagnés d'adultes. Elle indique que la décision prise semble opposer le bien-être des enfants à celui des adultes et que la façon dont cela a été présentée dans le communiqué a choqué plusieurs.

Le maire indique que c'est un choix difficile et que les adultes trouveront un service agréable mais différent de celui qu'ils connaissaient. Il indique qu'il prend bonne note des commentaires concernant le communiqué.

➤ Répondu sur place.

15) Madame Danielle Julien

11-240932

CA 4 octobre 2011

Elle indique que le conseil fait erreur sur la question de la bibliothèque Georges-Vanier, que les personnes âgées ne pourront se déplacer et rappelle que ce sont les adultes qui votent aux élections et non les enfants.

Le maire indique que ce n'est pas une décision électoraliste mais un choix responsable qu'on dû prendre les élus. Il demande aux résidents de leur faire confiance et rappelle les nouveaux services pour les aînés dont la biblio-mobile. Il rappelle que l'arrondissement a un grand souci des aînés et rappelle toute l'expérience de la conseillère Huguette Roy en la matière et tout le travail de reconnaissance qui se fait pour que l'arrondissement obtienne la certification Municipalité amie des aînés.

➤ Répondu sur place.

16) Monsieur John Burcombe **11-240936** **CA 4 octobre 2011**

Rappelle sa question du printemps dernier sur l'entretien préventif des rues indiquant qu'il ne voit pas de changements. Il demande quels sont les entretiens qui sont faits.

Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics, indique que la planification a été quelque peu retardée en raison des différents travaux effectués à l'été qui devraient être terminés sous peu et qu'ensuite les équipes effectuent les travaux d'entretien préventif.

➤ Répondu sur place.

17) Monsieur Alain Vaillancourt **11-240938** **CA 4 octobre 2011**

Demande si le Bain Émard serait maintenu si la ville centre augmentait la dotation de l'arrondissement. Il demande au conseiller Daniel Bélanger quelles sont les actions qu'il a entreprises auprès du maire Tremblay sur la question du sous-financement des arrondissements.

Le maire indique que la solution présentée sera difficilement réalisable rappelant les différences entre le budget de fonctionnement et celui du PTI. Il rappelle que le Bain Émard coûte cher à opérer et que des investissements majeurs sont à prévoir.

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il a exprimé son opposition au sein de son parti lors de la répartition des 12 millions de dollars et qu'il passera le message encore une fois sur la question de la dotation insuffisante pour l'arrondissement lors de l'étude du budget. Il rappelle que des décisions difficiles qui ont dû être prises pour assurer l'avenir de l'arrondissement.

La conseillère Véronique Fournier indique que l'opposition officielle a voté contre le budget PTI à la ville centre, notamment contre le recours indu à l'endettement, et rappelle les différentes motions qui ont été déposées au conseil municipal concernant les règles de dotation et la révision de la répartition aux arrondissements et la question du fond de développement.

Le maire rappelle que d'autres arrondissements annonceront aussi la fermeture d'installations. Il rappelle que l'an dernier, la ville centre a effectué une coupure de 40% dans le budget PTI.

➤ Répondu sur place.

18) Monsieur Pierre Sanon **11-240941** **CA 4 octobre 2011**

Il soulève une problématique de nuisance avec les ordures pour les voisins du projet Quai des éclusiers qui sont mis au chemin tôt et demande si l'on peut modifier la réglementation pour régler cette problématique.

Le maire indique qu'il faut placer un appel au 311 ce qui permet de consolider des statistiques pour des analyses mais que les vérifications d'usage seront effectuées.

Monsieur Sébastien Lévesque indique qu'une analyse de la situation sera faite et que l'on communiquera avec le résident.

➤ La direction des Travaux publics feront les vérifications d'usage et communiquera avec le résident.

19) Monsieur Pierre Gingras

11-240947

CA 4 octobre 2011

Indique que les travaux sur la rue Raudot sont en cours depuis 4 mois et que les résidants se demandent ce qui se passe. Il souligne qu'il est inquiet à cause de la circulation des voitures dans la ruelle près de l'école et que cette situation est dangereuse.

Le maire indique que l'on prend bonne note de l'intervention du citoyen.

Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics, indique que plusieurs chantiers étaient en cours et que des interventions urgentes, dont des fuites d'eau, ont fait en sorte de retarder le calendrier du chantier mais que les travaux devraient être terminés sous peu. Il indique que des vérifications seront faites concernant la sécurité des enfants.

- M. Bergevin des Travaux publics a rencontré le citoyen le 6 octobre 2011. Les travaux sont maintenant terminés.

20) Madame Nicole Hallée

11-240958

CA 4 octobre 2011

Indique qu'elle habite une coopérative d'habitation sur la rue du Couvent et est aux prises avec une problématique de punaises de lit. Elle indique avoir parlé avec la conseillère Fournier qu'il l'a référé à madame Potvin, puis, elle a essayé de communiquer avec l'inspecteur de la ville, que l'exterminateur est venu une fois et n'a fait le traitement qu'à son matelas, il est parti avant que la ville n'arrive et qu'elle est en attente depuis le premier septembre. Elle indique qu'elle a appelé l'inspecteur de la ville, qui n'est jamais revenu, et qu'elle attend le rapport d'inspection. Elle n'a pu habiter son logement pendant cinq semaines. Seulement 9 des 48 logements doivent être traités alors qu'ils devraient tous l'être. Elle a aussi communiqué avec la police pour un problème de harcèlement.

Le maire indique que l'on est sensible à sa problématique et que l'on prendra les actions nécessaires pour lui venir en aide.

Monsieur Erick Santana, directeur de l'arrondissement indique que les inspecteurs doivent recevoir une formation concernant les punaises de lit et que monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division de l'inspection prend le dossier au sérieux.

La conseillère Véronique Fournier indique que c'est un dossier que l'on souhaite régler et que cette problématique est vécue par plusieurs.

- DAUSE fera le suivi de la question.

21) Madame Henriette Laverdière Leduc**11-240967****CA 4 octobre 2011**

Indique que les résidants sont exaspérés de la durée des travaux sur la rue d'Aragon. Concernant le projet de gymnase à l'école St-Jean-de Matha, elle fait la liste des gymnases dans le secteur et indique que lors du conseil de la CSDM on lui a dit que les coûts seraient plus élevés que prévu et indique que dans le contexte budgétaire que nous vivons, nous avons les infrastructures nécessaires.

Elle fait référence à la demande d'accès qu'elle a formulée et le refus de donner les informations demandées. Elle demande si l'arrondissement a contracté un emprunt pour financer sa participation au projet.

Le maire indique que le conseil a respecté l'engagement du conseil précédent, que l'équipement n'appartient pas à l'arrondissement, donc n'aura pas à défrayer de coûts d'entretien ou autres, qu'il y a une entente de paiement sur 10 années pour des services sur 15 ans. Il rappelle la consultation publique qui a été tenue conformément à la loi. Sur la question des documents, il indique que l'on ne peut transmettre des informations de nature financière qui appartiennent au promoteur et que plusieurs des demandes qu'elle a adressées doivent l'être à la commission scolaire. Il fait mention de la lettre ouverte de la conseillère Roy dans la Voix Populaire et rappelle que les sommes proviennent du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il a discuté avec madame Leduc et le cabinet de la présidente de la CSDM et qu'on lui a indiqué que madame Leduc recevra les informations demandées. Il indique que depuis l'annonce du projet, les coûts ont été ajustés et que c'est la CSDM qui se chargera des excédents

➤ Répondu sur place.

22) Madame Diane Robitaille**11-240970****CA 4 octobre 2011**

Elle indique que les travaux sur la rue Raudot durent depuis 4 mois et qu'elle est contente de voir que cela va se régler et demande qui était le contracteur de ce chantier. Elle demande des informations additionnelles sur le budget pour la réfection et l'entretien des rues.

Le maire indique que les travaux sur la rue Raudot ont nécessité plusieurs interventions différentes et que la dalle était plus endommagée que prévu, qu'il y a eu des problématiques autres qui ont résultés en un prolongement du délai.

Monsieur Sébastien Lévesque indique que les travaux ont été effectués en régie.

➤ Répondu sur place.

23) Madame Hélène Blais**11-240973****CA 4 octobre 2011**

Indique que la bibliothèque est un service essentiel et qu'elle est contre la fermeture de la section pour adultes de la bibliothèque Georges-Vanier. Elle indique que la bibliothèque fut le lieu d'intégration pour elle dans son nouveau quartier et demande pourquoi on doit fermer quelque chose qui fonctionne bien.

Le maire indique qu'il comprend le sentiment mais explique que la décision prise sécurise la santé financière de l'arrondissement à court terme, que le choix a été difficile pour les élus mais qu'ils ont dû prendre cette décision.

La conseillère Véronique Fournier indique que les élus doivent prendre les décisions afin de maintenir une équité dans les services dans tous les secteurs de l'arrondissement et que cela permettra de consolider l'offre de services dans les quatre bibliothèques.

➤ Répondu sur place.

24) Madame Louise Thibodeau Gravel 11-239924 CA 3 octobre 2011

Dépose une pétition contre la fermeture du Bain Émard. Elle indique qu'elle aurait aimé que l'on attende de savoir ce qui arrivera avec la réfection de l'échangeur Turcot avant de prendre cette décision et elle demande aux élus de la reconsidérer.

Le maire indique que les élus ont cette préoccupation de préserver les services à Gadbois malgré les travaux en lien avec le projet de réfection de l'échangeur Turcot, et ce, depuis le début de leurs mandats et que c'était l'une des préoccupations dans le mémoire déposé par l'arrondissement déposé au BAPE.

➤ Répondu sur place.

25) Monsieur Denis Goulet 11-239926 CA 3 octobre 2011

Il indique que les élus sont en train de démolir le quartier Émard avec la fermeture du bain Émard et rappelle l'investissement de 2,5 millions pour la réfection de l'immeuble en 2005. Il indique que plusieurs jeunes vont se baigner à cet endroit. Il suggère que les activités soient gérées par une compagnie comme cela se fait à l'aquadôme à l'arrondissement de Lasalle.

Le maire indique que l'arrondissement connaît très bien les statistiques de fréquentation du bain Émard car des vérifications ont été faites autant auprès de la CSDM que des garderies qui le fréquente. Il indique que l'arrondissement est déjà en partenariat avec des organismes pour la gestion de centre et d'activités, donnant comme exemples : le Centre de la Petite-Bourgogne, le Centre Monseigneur-Pigeon, le CRCS Saint-Zotique et le Centre Saint-Henri où ce sont des organismes communautaires qui gèrent les édifices.

➤ Répondu sur place.

26) Madame Louise Trudel 11-239930 CA 3 octobre 2011

Elle demande pourquoi l'on dit que l'on n'a pas d'argent pour réparer le Centre St-Paul alors qu'il y a de l'argent pour faire de nouveaux aménagements au Centre Monseigneur Pigeon.

Le maire rappelle que, tel qu'expliqué plus tôt, les sommes proviennent de deux budgets différents et donne des explications additionnelles sur le budget de fonctionnement et celui du programme triennal d'immobilisations (PTI) qui nous sert à payer les investissements.

➤ Répondu sur place.

27) Madame Micheline Picard 11-239933 CA 3 octobre 2011

Demande aux élus de ne pas séparer la famille que représente l'Âge d'or lors du déménagement du Centre St-Paul. Elle demande si la ville entend vendre l'édifice pour qu'il soit converti en condos.

Le maire rappelle l'engagement pris lors de sa rencontre avec la directrice qui est de relocaliser l'âge d'ordre l'autre côté de la rue. Il rappelle que l'arrondissement s'est engagé dans une démarche de reconnaissance de l'arrondissement « amie des aînés ». Il rappelle que l'engagement pris fera en sorte de ne pas séparer les activités et que l'on regarde pour la relocalisation des tables de billard. Il rappelle que c'est la ville centre qui s'occupe des édifices et donne l'exemple de la bibliothèque Notre-Dame.

➤ Répondu sur place.

28) Madame Nicole Ladouceur

11-239934

CA 3 octobre 2011

Demande les choix qui ont motivé la décision concernant le Centre St-Paul et le Bain Émard alors que l'on investit des sommes pour des événements temporaires comme la journée sans mon auto.

Le maire indique que les décisions ont été prises suite à l'analyse des coûts de réparations nécessaires pour chacun des édifices, ainsi que de l'achalandage pour le Bain Émard. Il indique que la somme de 2 millions de dollars est nécessaire pour le Centre St-Paul alors que d'autres options sont disponibles.

La conseillère Sophie Thiébaud invite les résidants intéressés à aller poser les questions au conseil municipal.

Le maire indique que d'autres arrondissements ont indiqué qu'ils avaient des difficultés financières et qu'ils devaient aussi faire des choix déchirants indiquant que des conseillers dans l'équipe du maire Tremblay ont aussi fait des sorties sur les manques dans les budgets.

➤ Répondu sur place.

29) Madame Mireille Voyer

11-239937

CA 3 octobre 2011

Indique que la coupure à la bibliothèque Georges-Vanier semble être une coupure de dernières minutes et déplore le fait qu'elle a été présentée sur Facebook dans le cadre de la semaine des bibliothèques. Elle indique que plusieurs bénévoles sont prêts à collaborer avec l'équipe de la bibliothèque.

Le maire indique que le service aux adultes continuera d'être offert mais différemment et donne des informations additionnelles sur les économies qui seront ainsi réalisées.

La conseillère Véronique Fournier indique que la volonté est de renforcer le mandat jeunesse dans les bibliothèques et cela partout à travers le réseau de la ville et aussi d'aller vers de nouvelles technologies. Elle indique que l'arrondissement a fait le choix de maintenir son soutien aux organismes par le biais de subventions, puisqu'il vient en aide directement aux différents milieux.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'il faut regarder la problématique plus loin que le choix budgétaire qui a été fait et de voir les manques au niveau de la dotation. Elle précise qu'à partir du moment où le choix avait été effectué de couper à la bibliothèque, il n'était pas pensable de couper dans Émard puisqu'on coupait déjà la piscine. Pas intéressant de couper dans la bibliothèque Saint-Henri puisque tous les secteurs sont déjà sur le même plancher; difficile d'imaginer couper dans Pointe-Saint-Charles à cause de l'enclavement du quartier. Elle indique que la bibliothèque de la Petite-Bourgogne semblait le scénario le moins pire puisque sur la même ligne/rue que la bibliothèque de Saint-Henri.

➤ Répondu sur place.

30) Monsieur Alouette Lark

11-239940

CA 3 octobre 2011

Indique que la coupure à Georges-Vanier est difficile pour les personnes âgées et que plusieurs ne savent pas comment utiliser un ordinateur.

Le maire indique qu'il sera possible d'obtenir le service à la bibliothèque mais autrement et donne l'exemple de la biblio-mobile. Il indique qu'il faut se rappeler que des arrondissements à Montréal n'ont pas de piscine intérieure ou n'ont qu'une seule bibliothèque.

➤ Répondu sur place.

31) Monsieur Noël Tremblay 11-23992446 CA 3 octobre 2011

Indique qu'il faut arrêter de rejeter la faute sur le maire et demande s'il ne serait pas possible d'obtenir d'autres subventions pour sauver le Centre St-Paul.

Le maire indique que l'on participe déjà à toutes les subventions possibles lorsque l'on regarde la planification du PTL pour en tirer le maximum.

➤ Répondu sur place.

32) Monsieur Jean-Sébastien Gravel 11-239950 CA 3 octobre 2011

Demande des clarifications sur l'avenir du Bain Émard indiquant que c'est une institution à laquelle il ne faut pas toucher. Il indique que le problème à la ville en est un de structure qui coûte trop cher.

Le maire rappelle que la formation politique qu'il représente a présenté une motion au conseil municipal pour revoir la structure en place et que celle-ci a n'a pas été adoptée. Il rappelle que lorsque des locaux sont remis à la ville centre, la vocation demeure inchangée à moins d'être présentée en consultation publique et que ce sont les élus locaux qui votent à ce moment.

➤ Répondu sur place.

33) Madame Lise Monette 11-239957 CA 3 octobre 2011

Indique que sa question a été répondue par la conseillère Fournier.

Le maire indique que pour qu'il y ait démolition, il faut tenir une séance publique du comité de démolition et que tous sont invités à y participer.

➤ Répondu sur place.

34) Monsieur Michel Dagenais 11-239965 CA 3 octobre 2011

Il indique qu'il est d'accord à taxer des taxes mais qu'il n'aime pas voir que les travaux se font deux fois, donnant des exemples pour illustrer son propos. Il suggère que les ordures ménagères soient ramassées une fois semaine, comme cela se fait depuis plusieurs années sur la Rive-sud.

Le maire indique qu'il est difficile de coordonner les travaux effectués par la ville centre et ceux effectués par les arrondissements et que c'est pour cela que sa formation politique demande la création d'un bureau de coordination de projets afin de s'assurer que l'argent des taxes soit dépensé judicieusement et éviter que la même rue soit l'objet de travaux deux ou trois fois de suite. Sur la question des déchets, il indique que c'est une piste de solution envisagée depuis 2009 mais que le contrat actuel est octroyé jusqu'en 2013. Il indique qu'il y a eu une révision des secteurs pour le déneigement et que le contrat sera octroyé à la séance de demain soir. Il indique qu'il n'y aura pas de taxe supplémentaire dans ce budget pour le secteur de Griffintown.

➤ Répondu sur place.

35) Monsieur Emile Vallée **11-239966** **CA 3 octobre 2011**

Questionne la répartition du 12 000 000 \$ de la ville centre et demande pourquoi l'arrondissement n'a rien reçu. Il indique que la localisation du Centre St-Paul faisait en sorte qu'il était facilement accessible alors qu'il n'y a pas d'arrêt d'autobus devant le centre Monseigneur Pigeon. Il indique qu'il n'a pas entendu la conseillère Roy défendre les coupures de son district.

Le maire remercie le résidant pour ses commentaires et le ton utilisé.

La conseillère Huguette Roy indique que ce sont des décisions difficiles qui ont été prises et indique qu'elles ont été réfléchies et analysées. Elle rappelle la démarche Municipalité amie des aînés et indique qu'elle ira rencontrer madame Dubé et qu'il lui ferait aussi plaisir de rencontrer les membres et de répondre à leurs questions.

Le maire rappelle la grande expérience de la conseillère Roy dans le dossier des aînés et rappelle que l'on lui a décerné une médaille pour son travail accompli depuis des années.

➤ Répondu sur place.

36) Monsieur Alexis Camirand **11-239969** **CA 3 octobre 2011**

Indique qu'il est coordonnateur au Fort Angrignon et demande si l'arrondissement peut les aider en prolongeant le bail jusqu'en juin prochain sinon l'organisme risque de devoir fermer ses portes et qu'il y aura une perte de 30 emplois.

Le maire demande des informations additionnelles sur les entrées et indique que l'arrondissement peut aider à trouver des solutions et s'assurer d'une transition douce mais ne peut dans le contexte budgétaire, allonger les sommes nécessaires. Il indique qu'il fera des représentations auprès de la ville centre.

➤ Répondu sur place.

37) Monsieur Lionel Poulin **11-239973** **CA 3 octobre 2011**

Félicite monsieur Ostiguy pour la clarté de sa présentation. Il indique qu'il doute que les élus en place se positionnent sur la diminution du nombre d'élus. Il indique que l'on ne peut contester que la problématique budgétaire soit d'ordre monétaire et demande ce qui a guidé le choix de la coupure de service à la bibliothèque Georges-Vanier.

Le maire indique que le parti du maire de Montréal a voté pour maintenir la structure organisationnelle actuelle alors que les deux partis de l'opposition ont voté contre. Il indique que la ville de Montréal a un pouvoir de recommandation sur la question et que c'est le gouvernement provincial qui a le pouvoir de modifier la Charte de la Ville. Sur la question des coupures, il indique que chaque direction a présenté des mesures de coupures et qu'auparavant, c'était surtout les travaux publics qui écopaient des plus grosses coupures en raison de l'importance de son budget. Il indique que d'autres organismes seront touchés et que toutes les structures en place ont été étudiées afin de minimiser les impacts et optimiser les économies.

➤ Répondu sur place.

38) Monsieur Alain Vaillancourt

11-239977

CA 3 octobre 2011

À titre de président du Club aquatique du Sud-Ouest, il indique qu'il est déçu de la décision prise concernant la fermeture du Bain Émard car il considère que la décision a été prise basée sur des informations erronées. Il indique qu'il aurait aimé être consulté à titre de partenaire qui offre des services aux résidents qui étaient auparavant offerts par la ville. Il aimerait que l'on reporte la décision en juin afin de pouvoir travailler à d'autres solutions pour le bain Émard. De plus, il indique qu'il a été convoqué à une réunion sur la question sans savoir que cela serait le sujet de discussion.

Le maire indique que sur la question de la réunion, la volonté était que les élus annoncent la nouvelle aux partenaires mais que le sujet pour discussion était dans le cadre du contexte budgétaire. Il indique qu'il y aura des modifications d'horaires et d'endroits mais qu'il y aurait aussi la possibilité d'aller dans la Petite-Bourgogne, ce qui n'était pas le cas avant.

Madame Louise Richard, chef de division Sports Loisirs, indique que l'analyse et la décision ont été prises en prenant en considération toutes les données et les critères. Elle rappelle que l'arrondissement considère l'offre de services rendus très importante puisque les montants alloués demeurent les mêmes et que l'on continue de soutenir l'organisme dans sa mission.

Le maire indique que l'arrondissement soutiendra aussi l'organisme dans la volonté d'établir une section sports/études par l'adoption d'une ordonnance qui réduira les tarifs de location pour laisser la chance à l'organisme de mettre sur pied le programme.

➤ Répondu sur place.

39) Madame Irène Lamarre

11-239979

CA 3 octobre 2011

Indique qu'elle a entendu parler d'un projet d'éclairage des terrains de soccer et de l'installation d'un terrain sportif synthétique. Elle trouve que l'arrondissement n'a pas consulté la population avant de prendre sa décision de fermer le bain Émard, que cela fera très mal à la population et que ce sont des familles qui ne pourront se rendre à Gadbois pour la piscine parce que c'est trop loin pour s'y rendre à pied.

Le maire indique que la demande pour l'éclairage est là depuis 2005 et que cela permettra aux équipes sportives d'étendre leurs heures de pratique. Quant au terrain synthétique, l'analyse prouve que cela sera rentable pour l'arrondissement car l'entretien d'un terrain naturel coûte très cher. Il indique que l'argent sera pris du budget PTI et que l'on diminuera les coûts d'entretien qui proviennent du budget de fonctionnement.

La conseillère Sophie Thiébaud s'excuse si ses propos ont été blessants. Elle indique que l'on est rendu à 1,7 millions de dollars en coupures et qu'il est normal que les résidents s'en préoccupent.

➤ Répondu sur place.

40) Madame Anne-Marie Sigouin 11-239982 CA 3 octobre 2011

Indique qu'elle est d'accord avec les commentaires de madame Lamarre et indique que les décisions ne peuvent être que motivées par les chiffres mais doivent aussi être prises en fonction des émotions. Elle demande pourquoi tant d'installations sont touchées dans Émard comparativement aux autres quartiers et rappelle la perte de vitalité du quartier et la fermeture de nombreux locaux qui affectent déjà les résidents.

Le maire indique que pour les 3 édifices touchés, soit le bain Émard, Fort Angrignon et le Centre St-Paul, l'analyse a été faite en fonction des coûts d'exploitation des édifices, les coûts des investissements à y faire et l'utilisation ainsi que les impacts à la population. Le maire rappelle qu'il donne toutes les informations qu'il détient en toute transparence.

➤ Répondu sur place.

41) Madame Martine Keranguyader 11-239985 CA 3 octobre 2011

Indique qu'elle est responsable du service de garde à l'école Cœur-Immaculée-de-Marie et que le service de garde offre toujours des périodes de baignade au bain Émard et que cela a permis à des jeunes à aimer la baignade. Elle rappelle qu'il est regrettable que l'on annonce la fermeture du Bain Émard après y avoir fait des investissements importants en 2005.

Le maire indique que plusieurs personnes n'avaient pas les informations qui ont été données ce soir sur l'analyse qui a été faite pour chacun des édifices.

➤ Répondu sur place.

42) Madame Claudette Dubé 11-239996 CA 3 octobre 2011

Elle indique qu'elle a compris que l'on n'avait pas le choix de relocaliser les locaux de l'Âge d'or St-Paul et qu'elle est contente que l'on ait pu trouver une solution à la problématique de des tables de billards.

➤ Répondu sur place.

43) Monsieur Steven Lazaroff 11-217417 CA 6 septembre 2011

Soulève une situation dangereuse pour les piétons et les automobilistes suite aux travaux d'égouts, qui ne sont pas encore complétés, sur la rue Sainte-Cunégonde et suggère que la rue soit fermée à la circulation.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics, précise que les travaux ne sont pas encore complétés en raison des pluies abondantes et de travaux d'urgence qui ont dû être priorités sur la rue du Couvent. Il indique que la situation ne nécessite pas une fermeture de rue mais que des vérifications d'usages seront effectuées.

Le maire rappelle que les travaux d'urgence ont dû être priorités pour des raisons de sécurité, notamment en raison de la proximité d'une école et de la rentrée scolaire.

➤ L'agent technique R. Péan a fait des vérifications sur place et a constaté que les travaux sont terminés et que tout est maintenant rendu sécuritaire. Les remarques du citoyen sont prises en notes et tout sera mis en place pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

44) Monsieur Richard Findlay

11-217492

CA 6 septembre 2011

Soulève la problématique avec la ruelle Desnoyers laissée dans un mauvais état suite aux travaux de l'entrepreneur Marton. Il dépose des photos pour illustrer l'état des lieux et demande s'il est vrai que le 25 000 \$ déposé par le promoteur représentait une compensation pour l'endommagement des lieux.

Le maire indique que la direction des Travaux publics fera un suivi sur l'état de la ruelle.

La conseillère Huguette Roy rappelle le projet de ruelle verte avec l'éco-quartier. Elle indique que le montant de 25 000 \$ est pour l'aménagement de la ruelle, et non en compensation de dommages qui auraient pu être causés, et que les services de l'arrondissement travaillent en collaboration avec l'éco-quartier et les résidents du village des tanneries à ce projet. Elle invite le résident à communiquer avec l'éco-quartier pour obtenir des informations additionnelles sur le projet de ruelle verte.

➤ La direction des Travaux publics fera les vérifications d'usage et fera un suivi auprès du citoyen.

45) Madame Victoria Wonnacott

11-89753

CA 3 mai 2011

Indique qu'elle est locataire dans l'immeuble du 4000 Saint-Patrick et indique qu'elle n'a pas vu une copie de la réserve.

Le maire indique que l'arrondissement n'a pas ces documents et demande au directeur d'arrondissement de donner un complément d'information sur la question.

Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement, rappelle qu'une réserve est le moyen utilisé pour démontrer le sérieux de la démarche à un propriétaire et que cette procédure et le processus de négociations relèvent du service du courtage de la ville centre, que nous ne sommes pas tenus au courant des négociations avec le propriétaire pour des questions de transparence et conflits d'intérêt et que les documents ne sont pas à l'arrondissement. Il rappelle qu'une réserve empêche la transformation et la construction sur l'immeuble.

➤ Une analyse de l'ensemble des facteurs de la situation sera faite et une requête sera acheminée à la Direction de la stratégie immobilière qui a le mandat dans ce dossier.

46) Monsieur Serge Deschamps

11-38262

CA 5 avril 2011

Indique qu'il est d'accord avec les propos de madame Alexandroff sur les mezzanines et qu'avec le temps celles-ci vont étouffer le quartier. Il indique que, selon SOS Culture, si la tendance se maintient, pendant les deux ans nécessaires pour faire l'inventaire des maisons anciennes, elles auront disparu car elles auront été achetées par des promoteurs qui les auront démolies. Il indique qu'il a déposé une plainte contre la rénovation du 550 Greene car c'était un bâtiment historique qui ne l'est plus à la suite des rénovations et que la Direction de l'aménagement urbain n'a aucun expert en patrimoine parmi son personnel. Il demande au conseil de constituer un comité d'experts en patrimoine pour analyser les demandes sur les bâtiments anciens.

Le maire indique que c'est une excellente suggestion qui sera étudiée.

➤ La demande de constituer un comité d'experts en patrimoine est en analyse.